Fiche CLSM	***Brochure « Ma cité va craquer »***
Rappel de l'axe stratégique du CLS et de la thématique	**Axe 2 : santé environnementale** ***Logement***
Objectif général (axe)	Développer et renforcer les projets en matière de santé environnementale sur le territoire du CLS.
Contexte / état des lieux	La stigmatisation envers les personnes souffrant de troubles psychiques se manifeste par des préjugés, des discriminations et un isolement social. Elle peut inclure des idées reçues (les associer à la dangerosité ou à la faiblesse), des comportements d'exclusion (refus d'emploi ou de logement) ou des attitudes paternalistes. Les conséquences sont multiples : perte d'estime de soi, isolement, aggravation ou développement de nouveaux symptômes, difficultés à accéder aux soins, entrave à l'intégration sociale et professionnelle, ce qui peut renforcer le cercle vicieux du mal-être psychique. Face à la stigmatisation que rencontrent les personnes concernées par des problématique de santé mentale dans leur vie quotidienne, et particulièrement en matière d'habitat et de logement, le CLSM de la métropole tourangelle a créé, en 2019, un groupe de travail « Lutter contre la stigmatisation et logement ». Au fil des réflexions et travaux menés par ce groupe, la nécessité de soutenir les gardiens d'immeubles dans la compréhension et l'accompagnement des problématiques de santé mentale constatées dans le cadre de leur travail quotidien a émergé. Professionnels de première ligne face aux situations de détresse psychologique, d'isolement social, d'agressivité, de maltraitance,… ces acteurs, peu ou formés sur ces questions, sont en effet souvent démunis devant les problématiques de santé mentale que peuvent rencontrer les habitants des immeubles. Devant ces constats, les bailleurs sociaux ont souhaité leur apporter des outils pratiques pour les aider à repérer, alerter et agir selon les situations rencontrées. S'appuyant sur des initiatives similaires (CLSM Val d'Oise Est notamment), le groupe de travail a développé, dans un travail de co-construction avec l'EMPPE, Se Rétablir 37, le PTSM 37, la FRAPS 37, l'UDAF 37, Un chez soi d'abord 37, un Logement d'abord, l'ACT Cordia, les bailleurs sociaux, l'UNAFAM 37, la DDETS 37 et une patiente experte en addictologie, une brochure qui illustre les situations pouvant être rencontrées par les gardiens d'immeuble et des recommandations à appliquer dans ces différents cas de figure (avis du psychologue, positionnement du gardien d'immeuble). La démarche s'est déroulée selon les étapes suivantes : 2020 : constitution du groupe de travail (GT) « Lutter contre la stigmatisation et logement » animé par le CLSM, composé des structures citées ci-dessus (EMPPE, Se Rétablir 37, PTSM 37, FRAPS, UDAF 37, Un chez soi d'abord 37, Logement d'abord, ACT Cordia, Bailleurs sociaux, UNAFAM 37, DDETS 37, Patiente experte en addictologie) ; 2021 : - Présentation des travaux menés par le CLSM du Val d'Oise aux membres du GT ; - Décision commune de travailler à l'adaptation de la brochure du Val d'Oise aux problématiques locales ; - Accord du CLSM du Val d'Oise et de leur graphiste pour la reprise des visuels ; - Elaboration de la brochure avec les membres du GT ; Juin 2022 : finalisation et validation de la Brochure « Ma cité va craquer » par les membres du GT. Depuis septembre 2022, les bailleurs sociaux sont invités à utiliser cette brochure pour sensibiliser leurs personnels d'immeuble sur la santé mentale, en fonction de leur dynamique interne. Ce travail de sensibilisation doit nécessairement être poursuivi, et, au besoin approfondi, afin de répondre aux enjeux persistants en matière de stigmatisation dans l'habitat et le logement et de santé environnementale.
Objectif général	Améliorer le cadre de vie et le rendre plus favorable à la santé (accès et qualité du logement, relations collectives, adaptation au handicap, ...).
Objectif(s) spécifiques(s)	- Contribuer à la prise en compte des enjeux de santé dans les politiques liées au logement et leurs déclinaisons opérationnelles ; - Faciliter l'accès aux informations, aux droits, aux acteurs, initiatives et dispositifs ; - Rendre l'information accessible et simplifier les démarches ; - Clarifier le réseau partenarial et faciliter l'orientation vers les acteurs compétents ; - Apporter une réponse adaptée aux besoins du public, dans une approche holistique de la personne ; - Favoriser l'inclusion et les solidarités ; - Lutter contre le mal-logement, la précarité énergétique et leurs conséquences sur la santé ; - Soutenir l'adaptation du logement au handicap.
Objectif(s) opérationnel(s)	- Création et diffusion d'outils / d'initiatives permettant de : • Sensibiliser les gardiens d'immeubles et autres professionnels de première ligne sur la santé mentale ; • Améliorer la compréhension et la posture de ces professionnels devant des problématiques de santé mentale ;

<table>
<tr><td></td><td>

Réorienter vers les acteurs compétents ;
Lutter contre la stigmatisation en matière de santé mentale dans le domaine de l'habitat et du logement.

</td></tr>
<tr><td>Type d'action</td><td>■ Action existante à renforcer
☐ Nouvelle action</td></tr>
<tr><td>Description de l'action</td><td>
A. Poursuite de la sensibilisation et de la communication autour de la brochure, évaluation

- Communication large de la brochure :

Auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux du département et au-delà : sollicitation de l'Union Social de l'Habitat pour une communication à l'échelle régionale (sollicitation en 2023 sans suite) ;
Auprès des acteurs locaux œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement ;
Auprès des représentants du parc privé ;
…

- Evaluation de la connaissance, de l'utilisation et de la pertinence de la brochure auprès des bailleurs.

B. Au besoin, mise en œuvre de nouvelles initiatives
</td></tr>
<tr><td>Population cible</td><td>Bailleurs sociaux (avec une priorité à ceux dont tout ou partie du parc locatif se situe sur les communes de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche et Joué-lès-Tours) et leurs personnels.

Bailleurs privés, autres acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement.</td></tr>
<tr><td>Secteur géographique visé</td><td>Territoire du CLS-CLSM</td></tr>
<tr><td>Porteur de l'action</td><td>CLSM de la Métropole tourangelle</td></tr>
<tr><td>Acteurs / partenaires à mobiliser
(liste non exhaustive)</td><td>Bailleurs sociaux
Union Social de l'Habitat (USH)
Bailleurs privés
Autres acteurs œuvrant dans le domaine de l'habitat et du logement</td></tr>
<tr><td>Calendrier prévisionnel</td><td>A. Dès 2025
B. A compter de 2026</td></tr>
<tr><td>Dispositif d'évaluation :

▪ Périodicité
▪ Critères/indicateurs mesurant :
- L'activité
- Le processus
- Le résultat / l'impact
▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible :</td><td>
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Modalités de calcul</th><th>Périodicité</th><th>Cible</th></tr>
<tr><td>Activité : nombre de réunions de présentation réalisées</td><td>Bilan ARS</td><td>Annuelle</td><td>Communication auprès de l'ensemble des bailleurs sociaux du terrtioire

Elargissement géographique de la communication, autres acteurs</td></tr>
<tr><td>Résultat : nombre de bailleurs sociaux utilisant la brochure, pertinence</td><td>Questionnaire

Bilan ARS</td><td>Annuelle</td><td>Augmentation du nombre d'acteurs</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</td><td>- Organisation interne des bailleurs sociaux (pas de personnel d'immeuble dans tous les parcs locatifs) ;
- Disparités de prise en compte de la thématique santé mentale par les bailleurs sociaux ;
- Diffusion de la brochure mise au second plan au vu des priorités des bailleurs sociaux (augmentation des charges, etc.)</td></tr>
<tr><td>Modalités potentielles de financement</td><td></td></tr>
</table>